

Cette limitation est effective depuis le 3 janvier 2012



Avis de limitation du droit d'exercice

(art. 182.9 du Code des professions)

Prenez avis que l'agronome Éric Dupuis (n° 5815), ayant son domicile professionnel à Wickham, fait l'objet d'une limitation de son droit d'exercice, conformément à la résolution adoptée par le comité exécutif, le 10 décembre 2011.

Le droit d'exercice de l'agronome Éric Dupuis est limité en ce que ce dernier ne peut plus réaliser de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

Cette limitation, à laquelle l'agronome Éric Dupuis a consenti, demeure effective jusqu'à ce que le comité exécutif réévalue la situation, sur demande écrite de l'agronome concerné et après avoir obtenu les recommandations du comité d'inspection professionnelle quant à l'opportunité de la lever.

Montréal, le 12 décembre 2011
Richard Petit, agronome
Directeur général et secrétaire

Cet avis est publié dans l'Agro-Nouvelles de l'OAQ, édition Hiver 2012, page 10 et sur le site Web de l'OAQ